

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 04 DECEMBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, M. KLIPFEL, M. PREVOT, M. LIEHN, (excusés), M. HAAS, qui
étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, Mme WINCKEL, M. FEIG,
Mme ALIBERTI, M. VOGEL.
M. STEINER, Mme HITTNER, MM. BABILON, GOERICH-MULLER, (excusés) ;
MM. E. HELMER, HERRLE, MOYEMONT, TREIBER.

DEL. N° 103/2006conseil

OBJET : MARCHÉ « CHATEAU DES ENIGMES » **AVENANT N° 1 EN DIMINUTION**

-  *VU la délibération n° 089/2004 du conseil communautaire du 8 novembre 2004 décidant :*
- . de valider le projet de mise en place d'un nouveau parcours ludique de valorisation culturelle et patrimoniale destiné à compléter les installations du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein (P'tit Fleck) selon le concept « Château des Enigmes » afin de renforcer l'attractivité du site et diversifier les clientèles,*
 - . de passer un marché sans concurrence formelle de conception, création et de mise en place d'un parcours « Château des Enigmes » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la société SAS Usson Finances pour un coût de 210 000 €,*
-  *VU le marché n° 2004/22 « conception, création et mise en place d'un parcours ludique sur le site culturel et pédagogique du Fleckenstein sous l'appellation « Château des Enigmes » signé avec la société SAS Usson Finances,*
-  *CONSIDERANT l'avancement dudit marché,*
-  *CONSIDERANT que certains travaux, non réalisés par la SAS Usson Finances, ont été effectués par une autre société,*
-  *VU le budget « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein »,*
-  *VU l'avis du bureau en date du 27 novembre 2006,*
-  *ENTENDU l'exposé du président en sa qualité de personne responsable du marché,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve, l'avenant n° 1 en diminution d'un montant de 4 144,14 € TTC au marché n° 2004/22 « conception, création et mise en place d'un parcours ludique sur le site culturel et pédagogique du Fleckenstein sous l'appellation « Château des Enigmes » signé avec la société SAS Usson Finances ;**
- **autorise le président à engager les démarches et à signer ledit avenant ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 20 décembre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL